

Communiqué de presse – 05.04.2024

Gens du voyage à Y-PARC : lancement d'une procédure d'expulsion

Le délai de départ fixé au 5 avril à 12h00 n'ayant pas été respecté, la Municipalité va lancer une procédure d'expulsion à l'attention de la communauté des gens du voyage occupant un terrain à Y-PARC depuis début mars.

La Municipalité avait donné pour dernier délai vendredi 5 avril 2024 à 12h00 pour un départ de la moitié des caravanes de gens du voyage qui s'étaient installés le 8 mars dernier à la rue de l'Innovation à Y-PARC. Ce délai ayant été dépassé, les instances judiciaires seront saisies en collaboration avec les propriétaires, en vue d'une expulsion.

Pour rappel, la Ville et Police Nord Vaudois avaient tout mis en œuvre afin de faire face à l'arrivée, annoncée depuis des mois, des gens du voyage et pour que leur passage à Yverdon-les-Bains puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles. Dans ce cadre, des négociations en collaboration avec la Police cantonale et le Délégué cantonal pour les gens du voyage avaient été entamées avec les représentant-es des familles des gens du voyage. Elles avaient débouché sur une proposition de convention, qui comprenait une autorisation d'installation pour 40 caravanes pour quatre semaines.

Cette convention n'a finalement pas été respectée par les des gens du voyage. 24 heures après leur installation, le nombre de caravanes recensées avoisinait les 80 véhicules, soit bien au-delà du nombre prévu par le projet d'autorisation. Après le départ d'une quinzaine d'entre elles, 63 caravanes étaient encore présentes sur le site en date du jeudi 4 avril 2024.

Durant l'entier de la durée de l'utilisation de l'espace mis à disposition, diverses incivilités et problématiques de gestion des déchets ont été constatées, dénoncées et réglées aux abords du camp.

Les frais directs en liens avec la mise à disposition du terrain et ses infrastructures (eau, électricité, déchets, toilettes) seront pris en charge par les redevances encaissées directement auprès de la communauté et un soutien exceptionnel du Canton.

La Municipalité déplore cette situation, ainsi que le fait que les tentatives de négocier avec les occupant-es n'aient pas abouti. Elle se voit ainsi dans l'obligation de saisir la justice. Compte tenu des récentes expériences notamment durant l'été 2023 aux Vuagères et plus récemment à l'avenue des Sports, la Ville va poursuivre ses réflexions, en collaboration avec les services cantonaux, sur les conditions et règles d'accueil des communautés nomades.